

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SEANCE DU 15 AVRIL 2003

L'An Deux Mille Trois, le 15 Avril

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURES, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 8 Avril 2003, en séance publique.

Président : Michel MALATERRE-FOURES Secrétaire : Monsieur Thierry Georges GINESTET

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Jean SICARD, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Robert RAYNAL, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Serge NEAU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Michel ALBINET, Christian BONZI, Max AMIEL, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Christian CHAMAYOU, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Frédéric ESQUEVIN, Laurence PUJOL, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Sarah LAURENS, Georges LACOMBE, Doris HUCHEDE, Patrick TRANIER, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Francis CANOVAS, Christiane SEGURA, Patrice MANGIONE, Jean CAYRE, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Joëlle FRANQUES,

Membres excusés :

Membres titulaires : Messieurs Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU (pouvoir Sarah LAURENS), Dominique BILLET (pouvoir à Frédéric ESQUEVIN), Louis BARRET (pouvoir à Jean CAYRE), Olivier BRAULT (pouvoir à Mademoiselle Laurence PUJOL)

Membres suppléants : Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Nicole CABASSOT, Henri JALBAUD-PUECH, Francis MARCHAND, Pierre CRESPO, Éliane CARLES, Jean-Philippe ROQUES, Barbara BARBEY, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Christian MALGOUYRES, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRIÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Gérard FABRE.

Monsieur Philippe BONNECARRÈRE quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/49 et revient avant le vote de la délibération 3/52.

Monsieur Christian CHAMAYOU quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/53 et revient avant le vote de la délibération 3/55.

Monsieur Jean SICARD quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/54 et revient avant le vote de la délibération 3/67.

Madame Christine DEVOISINS et Monsieur Jean SICARD n'ont pas participé au vote de la délibération 3/69.

Monsieur Michel ALBINET n'a pas participé au vote des délibérations N° 3/66 et 3/74.

Madame Christine DEVOISINS quitte la salle avant le vote de la délibération N° 3/67 et revient avant le vote de la délibération 3/68.

3/41 : DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Pilote : Direction Générale des Services

Autres services concernés : Affaires Générales et Juridiques.

Monsieur le Président, rapporteur

Le Président a été chargé par délégations du Conseil Communautaire de prendre des décisions en vertu des dispositions de l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, L 5211-10.

Il est demandé au Conseil Communautaire de prendre acte des décisions prise dont la liste est jointe en annexe.

Le Conseil Communautaire entendu le présent exposé, vu l'Article L2122-22, vu l'Article L5211-10, vu l'ensemble des décisions prises par le Président,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de l'ensemble des décisions figurant ci-dessous de la présente délibération.

LISTE

- Décision du Président N° 2/2003

Mandater Maître Jacques MAIGNAL Avocat - SCPI Maignal Salvaire Veaute Jussset Arnaud-Laur Labadie Boonstoppel – 8 rue Roquelaure à Albi, pour assurer la défense de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois devant le Tribunal d'Instance suite à l'assignation de Monsieur Claude CHARRON

Date et signature de la Décision : 3 Mars 2003

- Décision du Président N° 3/2003

Article 1^{er} : De classer sans suite la procédure de mise en concurrence simplifiée lancée le 26 décembre 2003 par l'ex-syndicat mixte d'aménagement du Séoux pour la passation d'un marché d'étude en vue de l'élaboration d'un schéma d'aménagement de protection contre les crues du ruisseau le « Séoux ».

Au motif de l'irrégularité de la procédure résultant du défaut de publicité de l'avis d'appel public à la concurrence dans un journal d'annonce légale.

Article 2 : Que la consultation sera ouverte au titre de la procédure dite sans formalité préalable, après information des candidats ayant remis une offre. L'estimation du prix du marché établie par la DDE dans le cadre de sa mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (45 000 à 60 000 €uros) se situant en dessous du seuil de quatre vingt dix mille €uros.

Date et signature de la Décision : 12 Mars 2003

- Décision du Président N° 4/2003

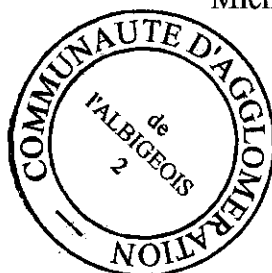
Article 1^{er} : De signer l'avenant au contrat n°12160 avec EDF / GDF pour la fourniture d'énergie électrique concernant les sites de : Piscine de Saint-Juéry, et éclairage des stades de Lescure d'Albigeois.

Article 2 : Le présent avenant prendra effet à compter du 1^{er} mars 2003, pour une durée de six ans, et formalise un rabais de 4% sur la prime fixe annuelle, au profit de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Date et signature de la Décision : 20 Mars 2003

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



Reçu le

18 AVR. 2003

PREFECTURE DU TARN